

Paris, le 02 JAN. 2019

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre courrier du 19 novembre par lequel vous avez souhaité appeler mon attention sur les enjeux des négociations à venir sur le cadre des relations futures entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, s'agissant des biens et services culturels et audiovisuels.

La France a défendu, de manière constante, l'exclusion des services audiovisuels des accords de libre-échange. C'est un enjeu essentiel, qui touche à la protection de la diversité culturelle – et sur lequel le Conseil se prononce à l'unanimité. Notre pays en a fait un point majeur lors de chaque négociation commerciale. Il a ainsi obtenu, dans tous les accords de libre-échange conclus par l'Union européenne, l'exclusion des services audiovisuels.

S'agissant spécifiquement du Royaume-Uni, une déclaration politique sur le cadre des relations futures a été approuvée par le Conseil européen le 25 novembre et accompagne l'accord de retrait. Elle fixe les contours du partenariat que l'Union européenne et le Royaume-Uni comptent entretenir après le retrait de ce dernier, à l'issue d'une période de transition qui s'achèvera au plus tôt le 31 décembre 2020 et au plus tard le 31 décembre 2022.

Dans cette déclaration, l'Union européenne et le Royaume-Uni indiquent leur volonté de mettre en place un partenariat économique ambitieux, comprenant une zone de libre-échange, dans le respect du droit de chaque partie d'édicter des règles encadrant les échanges de services.

La déclaration se réfère également, en tant que principe, au respect de la capacité de l'Union européenne à réglementer pour poursuivre des objectifs de politique publique légitimes, au nombre desquels sont citées la promotion et la protection de la diversité culturelle.



Ces éléments sont conformes à la position que nous défendons de manière systématique s'agissant du traitement spécifique des enjeux liés à la culture et aux services audiovisuels.

Sur cette base, la France défendra une mention explicite, dans les directives que le Conseil de l'Union européenne adoptera et qui encadreront la négociation par la Commission de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, de l'exclusion des services audiovisuels, conformément au principe de protection de la diversité culturelle.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

C'est un engagement sur le long qui n'est cher.
Nous allons donc pouvoir
sur cette voie nous
fiants à la volonté
de la...
de l'habit...
Emmanuel MACRON